




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-413**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172477-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT FONTVIELLE - SERVITUDES**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 2.2**

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation  
des sols

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT FONTVIELLE - SERVITUDES- Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

La réalisation du réseau d'assainissement desservant les usagers du quartier de Fontvieille et des Platanes nécessite le passage en propriétés privées et en conséquence l'établissement d'une servitude de 3 mètres de largeur sur les propriétés suivantes :

- terrain cadastré section OP n° 103 appartenant à l'Association Syndical du Lotissement Fontvieille, sur une longueur de 190 mètres,
- terrain cadastré section OP n° 143 appartenant aux copropriétaires de la parcelle OP n°143 sur une longueur de 100 mètres,

Ces différents propriétaires ont accepté de consentir ces servitudes en tréfonds sans indemnité et autorisent également la Commune à occuper temporairement une bande supplémentaire de 10 mètres de largeur pour les travaux de pose et d'entretien.

Il convient à présent, de régulariser l'ensemble de cette opération par des actes authentiques. Les frais afférents aux servitudes seront pris en charge par le Budget – Eaux – Assainissement.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les servitudes sus évoquées consenties sans indemnité par les différents propriétaires,
- **DIRE** que les frais afférents aux servitudes seront imputés au Budget Eau-Assainissement,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI









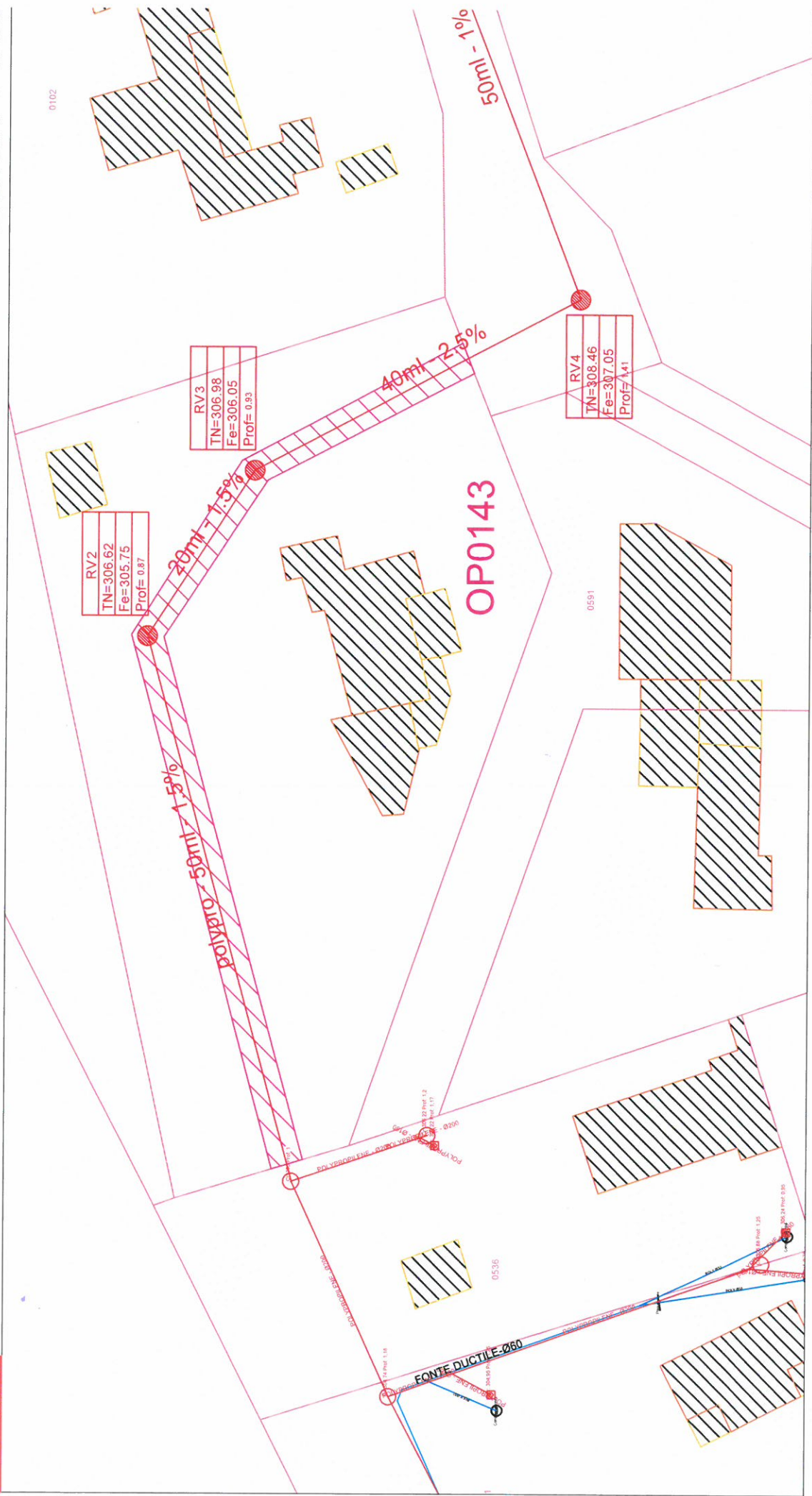


**AIX**  
EN PROVENCE  
LA VILLE

# PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU LOTISSEMENT FONTVIELLE

Parcelle OP0143 : Servitude de passage sur environ 100m

Echelle : 1/50





# PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU LOTISSEMENT FONTVIELLE



Parcelle OP0103 : Servitude de passage sur environ 190m

Echelle : 1/500e

